

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 881

présenté par

M. Charles de Courson, M. Christophe, M. Lagarde, M. Leroy, Mme Firmin Le Bodo,
M. Zumkeller, Mme Auconie, Mme Sanquer, M. Benoit, Mme Magnier, M. Ledoux, M. Pancher,
M. Meyer Habib, M. Vercamer et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 7

I. – Supprimer les alinéas 2 à 12.

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VIII. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée par une hausse de trois points du taux ordinaire de la taxe sur la valeur ajoutée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer la hausse de la CSG, hausse injuste qui n'est pas compensée pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles et de la remplacer par une hausse de la TVA, cela dans un objectif de simplification.